

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2014

L'an deux mil quatorze, le lundi 24 février, à vingt heures, le Conseil Municipal de Guipronvel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Anne-Marie CARIOU-LEMOINE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	11
Présents :	10
Votants :	11
Sauf affaire 2014/02/01	

Etaient présents : Annick CARIOU-LEMOINE, Yvette LE GALL, Stéphane QUEMENEUR, François KERNÉIS, Jean-Pierre LANDURE (arrivé à 20h20), Monique LE GALL, Robert L'HOSTIS, Gilbert MADEC, Guy Perrot, Danielle SANJOSÉ (arrivé à 20h30)

Pouvoirs : Isabelle LE CHENADEC à Danielle SANJOSE

Secrétaire de séance : Robert L'HOSTIS

Assistait également à la réunion : Danielle Bourhis, secrétaire générale

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance.

2014/02/01 LOCAL TECHNIQUE

Mme le Maire présente les plans définitifs de l'atelier communal. L'atelier Koibo a remanié le projet afin d'améliorer la luminosité du bâtiment. Elle rappelle également les prescriptions du document unique (approuvé par délibération le 07/06/2012) :

** douches vestiaires WC (H et F) obligatoires*

** stockage des produits : absence d'armoire normalisé pour les produits chimiques par manque de place et de local coupe feu pour la cuve à fioul et les autres produits inflammables*

** les locaux actuels (Toul an Dour et Bourg) ne sont pas aux normes électriques (rapports annuels de la SOCOTEC chargé du contrôle des installations électriques des bâtiments)*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **VALIDE**, avec 5 voix pour et 4 contre, la construction d'un local technique sur la parcelle AB 46 située allée des Lauriers (9 présents/9 votants).

2014/02/02 VENTE ANCIENNE MAIRIE

L'avis des domaines a été obtenu : 87 000 €

Une surface d'approximativement 350 m² sera vendue avec le bâtiment.

Il convient :

- d'autoriser le Maire à vendre ce bâtiment et à signer les documents y afférent
- de mandater un notaire pour rédiger l'acte (frais de notaire, de négociation et frais associés à la charge de l'acquéreur)
- de confier à URBATEAM de SAINT RENAN le bornage de la parcelle à vendre (à la charge financière de la commune)
-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 1 abstention,

- **AUTORISE** le Maire à vendre ce bâtiment et à signer les documents y afférent
- **MANDATE** un notaire pour rédiger l'acte (frais de notaire, de négociation et frais associés à la charge de l'acquéreur)

Commune de Guipronvel/24 février 2014

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **CONFIE** à URBATEAM de SAINT RENAN le bornage de la parcelle à vendre (à la charge financière de la commune)

2014/02/03 VOIRIE D INTERET COMMUNAUTAIRE

Initié dans le cadre du projet de territoire, le schéma directeur de la voirie communautaire a pour objectif d'assurer un aménagement de l'espace équilibré et cohérent en définissant un réseau d'axes structurants dont l'intérêt et l'usage en matière de déplacements justifie une prise en charge par la communauté de communes.

Le schéma proposé complète l'armature du réseau départemental en assurant en maillage routier du territoire : d'agglomération à agglomération ; vers l'extérieur de la CCPI ; vers les sites d'intérêt communautaire (plages, sites d'intérêt touristiques)

Le transfert des voiries inscrites au schéma fait ultérieurement l'objet, après état des lieux, de conventions approuvées en conseil municipal et en conseil communautaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le classement de la VC3 en voirie d'intérêt communautaire.

2014/02/04 MISE A JOUR DES STATUTS DE LA CCPI

La Communauté se doit- en vertu du principe de spécialité qui s'applique à tout EPCI - de préciser dans ses statuts son champ d'intervention. Un certain nombre d'actions ou d'orientations ont été prises ces derniers mois ou dernières années par le Conseil Communautaire en lien avec les communes membres, qui n'ont pas toujours été intégrées dans les statuts.

Par souci de sécurité juridique et d'application des textes en vigueur, il est proposé de mettre à jour les statuts de la communauté de communes du Pays d'Iroise comme précisé dans le document joint en annexe pour prendre en compte ces différentes évolutions.

Les principales adaptations ou ajustements sont les suivants :

En termes d'ajouts :

- Animation d'un SIG
- Gestion du parking des îles au Conquet
- Assurer et gérer l'organisation du transport des élèves du primaire vers les manifestations culturelles s'inscrivant dans les projets d'école
- Acquisition, gestion réhabilitation de propriétés bâties à vocation industrielle, artisanale
- Création d'une rubrique « assistance aux communes »
- Mettre en œuvre et gérer - dans le cadre d'un schéma communautaire - des pôles d'échanges multimodaux.
- Réaliser un schéma directeur des cheminements doux sur le territoire communautaire et le mettre en œuvre en lien avec les communes
- Acquérir des bâtiments d'activités d'intérêt communautaire
- Contribuer à la prise en charge de l'hébergement des animaux errants
- Réaliser et coordonner les études inventoriant les zones humides du territoire communautaire
- Réaliser et coordonner les études relatives à la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pluvial
- Elaborer, coordonner, évaluer et réviser, actualiser la mise en œuvre d'un plan de gestion de la qualité des eaux de baignade

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En termes de modifications :

- Remplacement de l'animation du musée du Drumont Castle par celle du sémaphore de Molène

Après en avoir entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise.

2014/02/05 PROJET CHEMINEMENTS DOUX

Le projet de schéma directeur de cheminements doux est motivé par le souhait de proposer aux usagers un alternatif pertinent à l'usage des véhicules motorisés en contribuant à leur bien-être. Il s'agit donc de favoriser, à l'échelle du territoire communautaire, les déplacements à pied et à vélo d'un point à un autre sans rupture (dans toute la mesure du possible) et en toute sécurité.

Le public cible :

- les pratiques utilitaires visant les habitants pour leurs déplacements vers les services de leur commune et pour leurs déplacements domicile — travail (direct ou favorisant la multi-modalité via tin PEM)
- les pratiques de loisirs visant les habitants et les visiteurs pour leurs déplacements vers les plages, les équipements de loisirs et les sites naturels.

La pratique sportive est exclue de cette démarche.

Pour Guipronvel, il est prévu d'aménager le cheminement doux suivant : RD 103-> rte de Pen ar Guéar -> RD 3 -> bourg Milizac.

Après en avoir entendu, le conseil municipal, avec 9 voix pour et 2 abstentions, **VALIDE le projet de création d'un cheminement doux sur Guipronvel**

QUESTIONS DIVERSES

↳ Bilan de l'installation d'un radar pédagogique entre le 7 et le 14 février sur la VC4, route du Dorguen

Dans le sens entrée du Bourg sur 973 véhicules, 17 % ne respectaient pas les limitations de vitesse ; dans le sens sortie du Bourg sur 927 véhicules, 45 % ne respectaient pas les limitations de vitesse.

↳ Porte ouverte de la nouvelle mairie le samedi 15 mars de 10h à 13h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h55.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Annick CARIOU-LEMOINE		Monique LE GALL	
Yvette LE GALL		Robert L'HOSTIS	
Stéphane QUEMENEUR		Gilbert MADEC	
François KERNÉIS		Guy PERROT	
Jean-Pierre LANDURE		Danielle SANJOSÉ	
Isabelle LE CHENADEC	Pouvoir à Danielle SANJOSÉ		